

Questionnaire aux candidats à l'élection municipale de décembre 2017 à Saint- Rémy-lès-Chevreuse

Mesdames, Messieurs les candidats aux élections municipales de Saint-Rémy-lès-Chevreuse,

Les représentants de la FCPE s'investissent auprès des parents d'élèves et des différents acteurs institutionnels en vue d'optimiser l'accueil et la vie des enfants sur les temps scolaire et périscolaire. A cet effet nos membres élus participent aux Conseils d'école, mais nous participons également aux réunions de la Caisse des écoles, de la commission restauration scolaire, ainsi qu'aux différentes réunions avec la mairie et les prestataires concernés.

Ainsi notre rôle est d'être vigilants tant en ce qui concerne les temps scolaire et périscolaire, que la sécurité dans et autour des écoles, les tarifs et la qualité des TAP et du centre de loisirs, la qualité et les conditions des repas à la cantine. La mairie joue un rôle primordial sur le sujet de l'enfance puisque de fait, elle est responsable des bâtiments et du bon fonctionnement des écoles, de la voirie et de l'aménagement de la ville en général ; elle assure également les missions de service public relatives à l'enfance soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataires sous son autorité (notamment actuellement la Fédération Léo Lagrange qui a en charge l'organisation des activités périscolaires, TAP et centre de loisirs).

Or la situation de l'enfance à Saint-Rémy-lès-Chevreuse est jugée préoccupante sur tous ces points par nombre de parents, qui se sont exprimés à plusieurs reprises l'année précédente. Les élections municipales du mois de décembre à St-Rémy-lès-Chevreuse nous amènent aujourd'hui à questionner les listes en présence sur ces différents sujets de préoccupation afin de connaître leur vision, leur projet et leurs engagements. Nous espérons pouvoir travailler prochainement avec la future municipalité sur ces sujets et sur la base de ce questionnaire.

Ce document, et les réponses qui seront apportées, ont vocation à être rendus publics, notamment sur le site de la FCPE Saint-Rémy.

I/ Pérenniser les points positifs

Il nous semble tout d'abord important de citer les points positifs proposés par notre commune et qu'il est nécessaire de pérenniser :

- les cours de natation en présence de maîtres-nageurs, dont bénéficient les élèves toute l'année pour toutes les classes de l'école primaire,
- la présence d'un intervenant spécifique pour la musique et pour le sport,
- la participation de la mairie au fonctionnement des lignes de Pédibus,
- la participation de la Caisse des écoles au financement des classes de découverte, des sorties scolaires et à l'achat de matériel scolaire, notamment des manuels scolaires.
- la mise à disposition du C3R pour les classes de maternelle et de primaire

Question 1 : Quelle est votre vision sur ces points positifs ? Vous engagez-vous à maintenir ces éléments qui contribuent à rendre notre commune attractive ?

II/ Aménagement du territoire communal : Bâtiments (centre de loisirs, Ecoles, etc.), sécurité et environnement

Certains **bâtiments** constituant nos écoles sont vieillissants, coûteux en entretien, et pour certains soumis au risque d'inondation. Par ailleurs, et c'est peut-être le plus urgent, les enfants ne disposent pas de structures décentes et pérennes permettant d'accueillir un centre de loisirs, une cantine, une bibliothèque municipale, une école de musique, ainsi que de structures de jeu adaptées dans tous les parcs publics.

Question 2 : Quels sont vos projets pour la cantine, pour le centre de loisirs, pour la bibliothèque, pour l'école de musique ? Quelles solutions d'aménagement prévoyez-vous pour mettre en œuvre les constructions et/ou réhabilitations nécessaires ? Quelle priorité donner à ces projets urgents par rapport à d'autres financements (par exemple par rapport au projet pôle gare et à la construction d'un parking souterrain extrêmement coûteux) ? Quel sera le calendrier de ces éventuels travaux ?

Question 3 : La majorité sortante avait proposé un projet de groupe scolaire (<http://fcpe-stremy78470.fr/?p=302>). Quel est votre position sur ce projet ? Plus largement, quelle est votre vision des groupes scolaires à St Rémy pour les 3 prochaines années et au-delà ?

Question 4 : Les familles Saint-Rémoises ont montré leur attachement au Parc de l'église à l'occasion de manifestations et d'une pétition (<http://www.parcdeleglise.fr/>), quelle est votre position à ce sujet ? Que prévoyez-vous pour les abords des écoles (en particulier le site de l'ancien centre de loisirs, de l'actuelle cantine, du terrain EDF) ? Avez-vous des projets de nouveaux équipements dans les parcs de Saint-Rémy ?

Question 5 : Quelle stratégie proposez-vous en vue de lutter contre les fermetures de classe dans le contexte tendu des effectifs scolaires ? Quelles sont votre vision et votre stratégie au sujet du périmètre flottant, qui peut aider à préserver certaines classes, mais peut aussi créer des différences de traitement entre les citoyens de la commune. Quelle est, en particulier, votre position sur l'avenir de l'école Jean Moulin ?

Garantir la **sécurité routière** en ville en général, et aux abords des écoles en particulier, est un enjeu crucial. La présence actuelle de la police municipale aux abords des écoles nous semble d'ailleurs essentielle, au regard de la dangerosité des routes de St Rémy.

Question 6 : Quel est votre projet de mise en sécurité routière des liaisons douces (à pied ou en vélo) lors des trajets domicile-école, notamment sur différents passages dangereux : traversées de routes, trottoirs étroits, etc. ? Qu'envisagez-vous, les 3 prochaines années, pour sécuriser les abords des écoles et normaliser le stationnement des parents lors des entrées/sorties d'école (particulièrement dangereux à l'école Jean Moulin car associé à la circulation à double sens de la rue Lamartine).

III/ Politique tarifaire et évaluation de la qualité des services liés à l'enfance

Nous espérons une réflexion sur la **politique fiscale et la politique tarifaire** de la commune avec, certes, un souci d'économie pour la collectivité lorsque cela s'avère possible mais également une adéquation entre les moyens investis et la qualité des services. Nous souhaitons que l'action soit menée dans un intérêt commun, avec le souci du bien-être de nos enfants. Pour cela, nous avons besoin de concertation, de transparence dans nos échanges avec la mairie, et non d'être mis devant le fait accompli. La majorité sortante a brutalement supprimé les forfaits, aussi bien pour la restauration scolaire que pour le périscolaire. Résultat : une augmentation du tarif horaire entraînant une majoration très importante de la facture globale des familles de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (<http://fcpe-stremy78470.fr/?p=259>). Nous vous soumettons pour information les conséquences de ces décisions budgétaires sur les parents : <http://fcpe-stremy78470.fr/?p=298> (Sondage réalisé par la FCPE).

Suite à la mobilisation des parents et des associations de Parents d'Elèves (<http://fcpe-stremy78470.fr/?p=276>), la mairie a finalement baissé de 50% les tarifs des TAP de manière exceptionnelle et a pris en compte les situations familiales hors scolarisation maternelle/primaire en 2016-2017 ; mesures reconduites cette année, mais pour combien de temps ?

Question 7 : Quelle sera votre politique relative aux tarifs du périscolaire et de la cantine ?

A propos du périscolaire, les points suivants nous semblent fondamentaux, tant la qualité a été jugée insuffisante par les parents d'élèves :

- Garantir le bon nombre d'animateurs et d'encadrants lors des TAP, de l'étude, de la cantine et du centre de loisirs pour assurer le bon fonctionnement du service et la sécurité des élèves. Garantir des critères de recrutement fiables de nos animateurs, **des actions de formation** leur permettant d'assurer au mieux leurs fonctions et de proposer des activités variées aux enfants. Garantir la fourniture du matériel nécessaire à la conduite des différents ateliers et des espaces dédiés aux animateurs. Seules des conditions de travail optimales permettront de **pérenniser les équipes** et les actions mises en place pour le bien-être de nos enfants.
- Garantir la **qualité et la variété des activités proposées** par le centre de loisirs sur le temps périscolaire et le mercredi ainsi que l'information aux parents relative à ces activités. Des réunions régulières et anticipées doivent être planifiées tout au long de l'année, et respectées par le prestataire. Le manque d'information et l'opacité du fonctionnement des activités est récurrent. Trop de Saint-Rémois aujourd'hui ont dû s'orienter vers des solutions personnalisées de garde, ce qui va à l'encontre du Vivre Ensemble (voir <http://fcpe-stremy78470.fr/?p=298> : 75% des personnes, ayant répondu au sondage ont mentionné avoir diminué la fréquentation de leurs enfants au centre de loisirs et aux TAP pour des raisons à la fois budgétaires et de qualité des prestations).

Question 8 : Quelle sera votre volonté vis-à-vis de la Fédération Léo Lagrange pour faire respecter ces principes ? Quelle sera votre exigence de qualité au-delà de la simple réglementation ? Quelle est votre vision pour le temps périscolaire à Saint-Rémy ?

IV/ Rythmes scolaires

Vous n'êtes pas sans le savoir, la majorité des parents Saint Rémois avait manifesté son désir de revenir à la **semaine des 4 jours** dès la rentrée 2017. Ce projet avait été annoncé aux parents mais finalement abandonné brutalement début juillet 2017.

Question 9 : Quelle est votre position à ce sujet et celui de la refonte du PEDT (Projet Educatif Territorial) en vue d'abandonner les TAP ?

V/ Respect du principe démocratique

Nous estimons que l'ensemble des projets engagés sur la ville doit être effectué en **concertation avec les habitants**, ce qui implique information, transparence **et** dialogue.

Nous apprécierons que la mairie respecte les représentants de parents d'élèves en **honorant les dates et horaires de réunions** (compatibles avec les contraintes liées à une activité professionnelle) sans modification de dernière minute.

Enfin, nous souhaiterions **d'avantage de concertation** des parents et des associations qui les représentent, en particulier sur l'évaluation de la cantine, du périscolaire (en nous communiquant par exemple les informations dont dispose la mairie les concernant) et sur ses futurs projets concernant l'enfance.

Question 10 : Quelle est votre vision sur ces points et, plus globalement, sur les relations entre la mairie et les représentants des parents d'élèves ? Vous engagez-vous sur un rythme régulier de consultations des associations de parents d'élèves ?

Nous vous remercions par avance des réponses que vous apporterez à ces questions et réflexions. Nous espérons que ces réponses donneront aux parents les éclaircissements suffisants pour se faire une opinion quant au programme et aux valeurs que vous défendrez pour notre commune et en particulier pour nos enfants.

Conseil local de la FCPE de St-Rémy-lès-Chevreuse

